

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 4 NOVEMBRE 2024

Lancement de la SICAV de partage Delubac Impact Positive Health

LA CONTRIBUTION POSITIVE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Fondée en 1924, la Banque Delubac & Cie est une institution financière indépendante. Filiale à 100 % de la Banque, Delubac Asset Management est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Convaincue que l'investissement responsable est un levier puissant pour participer à la transition vers une économie durable, la société de gestion lance une SICAV de partage, dont le premier compartiment, Positive Health, a pour objectif d'investir dans des émetteurs d'obligations performants ayant un impact positif sur la santé et le bien-être. Delubac Asset Management va reverser 50 % de ses frais de gestion financière¹ à HELEBOR, qui sera par ailleurs impliqué dans la gouvernance du fonds. Le mécanisme de don n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux pour les porteurs de parts mais la société de gestion pourra bénéficier d'une réduction d'impôt conformément aux modalités prévues au Code général des impôts. Ce fonds répond par ailleurs aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR².



Benoît Vesco Président Delubac Asset Management

« La SICAV de partage permet une triple association d'intérêt. Pour l'investisseur : soutenir des organismes à but non lucratif sans pour autant abandonner la recherche de performance ni se déposséder de ses actifs financiers. Pour les organismes bénéficiaires, cela permet de générer des dons réguliers, complémentaires aux campagnes de collecte. Et enfin, la société de gestion s'associe à une cause en renonçant à une partie de ses frais de gestion pour appuyer sa démarche de responsabilité sociale. »





« Ce compartiment repose sur une approche ISR spécifique issue de notre recherche interne et qui intègre à la fois des critères d'exclusion et des critères de sélection positive. Les critères que nous avons choisis visent à sélectionner des entreprises qui vont contribuer positivement à la santé pour tous, à l'accès à l'alimentation saine et au bien-être plus généralement. »

¹ Déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV.

² La prise en compte des critères de durabilité par l'OPCVM est significativement engageante selon la définition de l'Autorité des Marchés Financiers dans sa doctrine 2020-03.



HELEBOR, 1^{er} organisme bénéficiaire soutenu par Delubac Asset Management

Structure d'intérêt général, HELEBOR est l'unique incubateur de projets en soins palliatifs en France, créé en 2011 par Laetitia Dosne. HELEBOR développe des projets sur mesure qui contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes gravement malades et de leurs aidants, à l'hôpital et au domicile.

Les soins palliatifs soulagent les douleurs, apaisent les souffrances psychologiques et spirituelles de toute personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale, quel que soit son âge.

En France en 2024, 70 % des personnes malades qui auraient besoin de soins palliatifs n'y ont pas accès, soit environ 200 000 personnes.

125 projets développés 4M de bénéficiaires

Contact:

Nicolas Gautier, Directeur du Développement 06 77 19 33 03 ngautier@delubac-am.fr

À propos de Delubac Asset Management

Delubac Asset Management est la société de gestion de portefeuille du Groupe Delubac, régulée en France par l'AMF depuis 2000. À taille humaine, Delubac Asset Management propose des services de gestion collective, ainsi que de la gestion sous mandat pour une clientèle privée, institutionnelle et des conseillers en gestion de patrimoine. Ancrée dans l'investissement responsable, elle intègre des analyses ESG de qualité dans ses produits, avec pour objectif de contribuer à une économie durable en investissant sur le long terme dans des entreprises ou émetteurs les plus vertueux, tout en offrant un service optimal à ses clients.

Siteweb: https://www.delubac-am.fr

LinkedIn: https://www.linkedin.com/company/delubac-asset-management

Ce produit comporte des risques de perte en capital. En fonction de votre profil investisseur, de vos préférences ESG, ce produit peut vous être proposé ou non.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller qui pourra vous accompagner et vous conseiller.

Il est recommandé à l'investisseur de n'investir dans un OPC qu'après la lecture attentive de son prospectus et du Document d'Information Clé afférent disponible sur le site de l'AMF et sur le site <u>www.delubac-am.fr</u>.

